



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE

20, AVENUE DE SÉGUR
F-75353 PARIS 07 SP

Certificat d'examen de type
n° 01.00.697.002.1 du 14 mai 2001

Dispositif électronique de mesure et d'asservissement
type DIGINET pour doseuses pondérales

Le présent certificat est prononcé en application du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, des dispositions transitoires prévues à l'article 24 de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales et du décret n° 76-279 du 19 mars 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : doseuses.

FABRICANT :

SERAC, 12 ROUTE DE MAMERS, 72402 LA FERTE BERNARD (FRANCE).

OBJET :

Le présent certificat renouvelle la décision n° 90.1.01.644.1.3 du 11 janvier 1990 (1) , relative au dispositif électronique de mesure et d'asservissement modèle DIGINET pour doseuses pondérales.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du numéro d'approbation de modèle qui est remplacé par le numéro figurant dans le titre du présent certificat.

DÉPÔT DE MODÈLE :

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie sous les références DA 19.11 et DA 19.173, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des PAYS DE LA LOIRE et chez le fabricant.

VALIDITÉ :

La limite de validité du présent certificat est fixée au 31 décembre 2008.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

E.TROMBONE

(1) Revue de métrologie, janvier 90, page 131